

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



1418188

Dénomination : 2FAP

n° de gestion : 2009B02015

n° d'identification : 513 316 257

n° de dépôt : A2011/004689

Date du dépôt : 24/03/2011

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire du 07/03/2011

2FAP

Société par actions simplifiée
au capital de 20.000 euros
30 Boulevard du Maréchal Leclerc
31000 TOULOUSE

RCS Toulouse 513 316 257

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 7 MARS 2011

Le 7 mars 2011, à 19 heures, les associés de la Société 2FAP se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Madame Aline PETER préside la séance en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Arnaud ANTRAYGUES est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 20.000 actions, soit l'intégralité des actions composant le capital social; qu'en conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le rapport de la Présidente ;
- le texte des projets de résolutions proposées par la Présidente à l'assemblée ;

Puis la Présidente déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

La Présidente donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide de transférer le siège social du 30 Boulevard du Maréchal LECLERC, 31000 TOULOUSE au :

81, Boulevard Lazare Carnot, Résidence Cap Wilson 31000 TOULOUSE, à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 - Siège social des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé au 81, Boulevard Lazare Carnot, Résidence Cap Wilson, 31000 TOULOUSE.

Le reste de l'article sans changement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

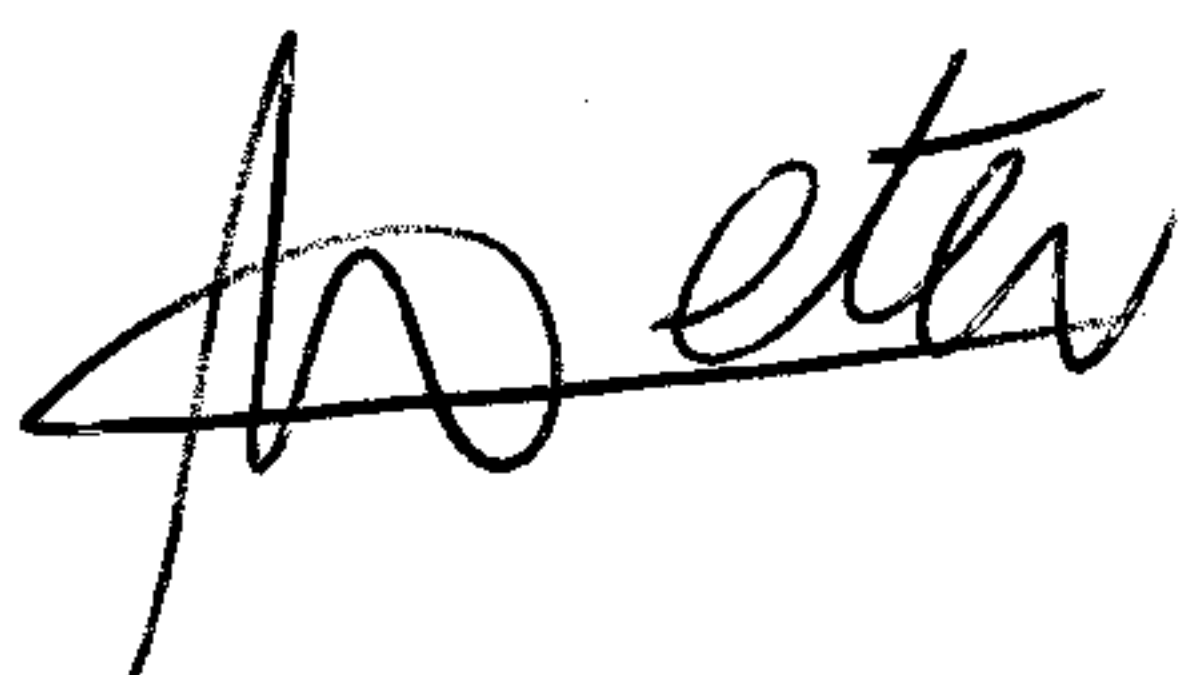
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée à 20 heures. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La présidente de séance,

Madame Aline PETER

Le Secrétaire,

Monsieur Arnaud ANTRAYGUES



Copie certifiée conforme